

Université Larbi Ben M'hidi- Oum El Bouaghi
Institut de Gestion des Techniques Urbaines
Présidence du Conseil scientifique

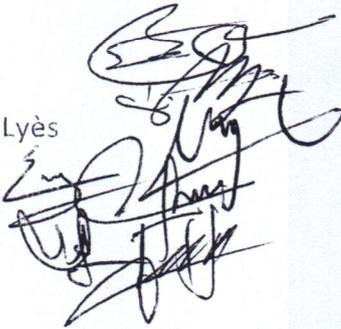
Procès-verbal de réunion n° 01/2017

23/01/2017

L'an deux-mille dix-sept et le vingt-trois du mois de janvier, s'est tenue, à onze heures, une réunion du Conseil scientifique dont l'ordre du jour a porté sur la promotion des enseignants-chercheurs, les soutenances d'habilitation universitaire et sur des divers.

Étaient présents :

BOUCHEMAL Salah
CHOUAÏ Saïd
SERRADJ Mohamed Lyès
MAANSAR Imed
DJAKJAK Abderraziq
LOUAFI Abdellatif
MEZA Nouredine



La séance fut ouverte par le Président, qui rappela l'ordre du jour. D'emblée, la parole fut donnée à Monsieur CHOUAÏ Saïd, Directeur de l'Institut. Celui-ci présenta les dossiers des enseignants-chercheurs en vue de leur érection au grade de Maître-assistant de classe A. Ainsi, et après examen desdits dossiers, il a été donné un avis favorable à la promotion des enseignants-suivants au grade précité : Madame **KESSAH LAOUAR Inès**, Mademoiselle **MELOUAH Lamia**, Messieurs **CHEMMAMI Abbès**, **GHEZAL Imed** et **BERKANI Houssef Eddine**.

La parole fut donnée, par la suite, à Monsieur SERRADJ Mohamed Lyès, qui fit part des rapports émanant des rapporteurs relatifs aux dossiers d'habilitation universitaire présentés par Messieurs **LAKHDAR HAMINA Youcef** et **Fertas Lahcen**. Pour cela, et après examen des rapports en question, le Conseil donna un avis favorable à l'organisation de la soutenance de l'habilitation universitaire des deux candidats, avec les jurys composés de :

- Jury concernant la soutenance de Monsieur LAKHDAR HAMINA Youcef :
 - BOUCHEMAL Salah, Professeur à l'Université d'Oum El Bouaghi, Président
 - ADAD Mohamed Chérif, Professeur à l'Université d'Oum El Bouaghi, examinateur
 - AÏCHE Messaoud, Professeur à l'Université de Constantine 3, examinateur
 - BENHASSINE-TOUAM Nacira, Maître de conférences A à l'Université de Constantine 3, examinatrice
 - BOUSMAHA Ahmed, Maître de conférences A à l'Université de Constantine 3, examinateur

- Jury concernant la soutenance de Monsieur Fertas Lahcen
 - MAZOUZ Saïd, Professeur à l'Université d'Oum El Bouaghi, Président
 - BENMISSI Ahcen, Professeur à l'Université de Constantine 3, examinateur
 - GUENADEZ Zine Eddine, Maître de conférences A à l'Université de Constantine 3, examinateur
 - GHENOUCHE Ahmed, Maître de conférences A à l'Université d'Oum El Bouaghi, examinateur
 - BENGHADBANE Foued, Maître de conférences A à l'Université d'Oum El Bouaghi, examinateur

Parmi les divers, il a été question d'examiner le rapport de Monsieur BENGHADBANE Foued vis-à-vis du mémoire de Magister présenté par Monsieur HADJI Mahmoud pour expliquer quelques aspects ayant eu des conséquences sur la préparation de ce mémoire. Le Conseil examina également un engagement émanant de Monsieur HADJI Mahmoud par lequel il s'engage à prendre en compte les corrections qui lui ont été demandées pour pouvoir soutenir son mémoire. Pour cela, et après discussion, le Conseil donna un avis favorable à cette soutenance, sous réserve du respect de l'engagement formulé et du dépôt du mémoire dans un délai qui n'excédera pas la date du 15 mars 2017, délai de rigueur. Un autre point fut traité dans les divers, il s'agit de deux demandes présentées par Mesdames BOUSSETTI Sandra et KASSAH Laouar Inès. Madame Boussetti a souhaité un allègement de son emploi du temps durant le deuxième semestre 2016-2017 pour pouvoir finaliser sa thèse de Doctorat en Sciences, tandis que Madame KASSAH a demandé à être dispensée de sa charge d'enseignement et d'encadrement le long du deuxième semestre 2016-2017, pour le même motif que le précédent. Le Conseil a émis un avis favorable en faveur des deux demandes. Les deux derniers points à avoir été traités dans les divers ont concerné la journée d'étude qui a été déjà programmée et l'élaboration d'un dossier pour l'organisation d'un concours de Doctorat LMD pour l'année Universitaire 2017-2018. Les membres du Conseil ont convenu que la journée d'étude soit organisée au début du mois de février 2017 et ont donné leur accord à l'organisation du concours en question.

Les points traités dans l'ordre du jour ayant été épuisés, ainsi que ceux qui ont eu trait aux divers, la séance fut levée, par le Président, à douze heures trente minutes, le jour de la date indiquée.

Le Président